

LES IDÉAUX DE L'ORIENT

Tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'Extrême-Orient connaissent l'ouvrage de l'écrivain japonais Okakura intitulé « Les Idéaux de l'Orient ». Écrit en anglais, il fut traduit en français en 1916 et publié ensemble avec un autre petit livre du même auteur sur « Le Réveil du Japon », qui en est la suite naturelle.

J'avais lu ces deux livres dès la parution de l'édition française, et je me rappelle l'impression profonde que me produisit cette lecture. Elle me confirmait dans des idées que je méditais depuis longtemps, en leur donnant une expression enthousiaste, presque lyrique. Je ne remarquais même pas ce ton d'éternel panégyrique qui est le principal défaut de l'auteur, cette partialité évidente qui lui faisait tout rapporter à son pays, interprétant les idées et les faits pour ainsi dire en fonction et à l'honneur exclusif du Japon, destiné, à l'entendre, à devenir la conscience de toute l'Asie. L'évolution de la civilisation asiatique depuis vingt-cinq siècles semblait n'avoir à ses yeux qu'un seul but : concourir à donner naissance à ce miracle des miracles, à cette merveille des merveilles, le Japon moderne.

Ces exagérations ou ce parti-pris inspirés par un patriotisme intempérant devenu presque du chauvinisme, passaient inaperçus pour moi au cours de cette première lecture, tant l'idée principale développée par l'auteur m'enthousiasmait, l'idée que les idéaux qui étaient à la base de la vieille culture asiatique représentée par l'Inde et la Chine pourraient être revivifiés au contact de la science et de la civilisation moderne et servir de nouveau à la régénération des peuples de l'Asie.

Je viens de relire ces jours-ci les deux livres d'Okakura. Le défaut que j'ai signalé plus haut m'apparaît plus clairement à cette deuxième lecture, mais l'idée fondamentale qui inspire et guide l'auteur japonais dans son exposé saisissant et compréhensif conserve toute sa valeur originale et son charme suggestif.

Cette idée c'est qu'il y avait une « vieille unité de l'Asie », une unité de culture et de civilisation qui donnait à l'Inde et à la Chine et à tous les pays qui en dépendaient ou qui vivaient sous leur obédience une même vie spirituelle inspirée par ce que la sagesse orientale avait à travers les siècles produit de plus parfait et de plus sublime. A partir du 13^e siècle, cette unité fut rompue par la conquête mongole, et l'Asie fut plongée dans une nuit de plus en plus profonde qui ne devait prendre fin que dans la seconde moitié du 19^e siècle, quand l'Extrême-Orient fut obligé d'en-

trer en contact forcé avec l'Occident. Ce contact posait aux peuples extrême-orientaux cette alternative : s'adapter ou mourir. Le premier qui put s'adapter avec succès aux conditions de la vie moderne fut le Japon. Mais il le devait bien moins aux circonstances extérieures qu'à ses qualités intrinsèques, dont la principale fut justement sa fidélité aux vieux idéaux de l'Asie.

« Demeurer fidèle à lui-même, malgré la couleur nouvelle que la vie d'une nation moderne l'oblige à prendre, voilà pour le Japon l'impératif catégorique de l'idée d'*advaita*, (unité) qui lui fut inculquée par ses ancêtres... »

« Les tristes problèmes de la société occidentale, ajoute Okakura, nous incitent à chercher dans la religion indienne et dans l'éthique chinoise une solution plus haute. »

Religion indienne et éthique chinoise, voilà les deux pôles de la pensée asiatique : « l'Inde individualiste des Védas » et « la Chine communiste de Confucius », séparées l'une de l'autre par la barrière formidable de l'Himalaya.

Mais l'Asie étant une, « ces barrières de neige, dit Okakura, ne sauraient interrompre, ne fût-ce qu'un instant, l'expansion de cette passion de l'absolu et de l'universel, patrimoine spirituel commun aux races asiatiques, qui leur permit de créer toutes les grandes religions du monde, et les différencie des peuples maritimes de la Méditerranée et de la Baltique, qui aiment à se confiner au particulier et à rechercher les moyens plutôt que les fins de la vie. »

Voilà bien la différence fondamentale qui sépare l'Orient de l'Occident, l'Asie de l'Europe. D'un côté, passion de l'absolu et de l'universel ; de l'autre souci du contingent et du particulier. Il n'y a qu'à tirer de là toutes les conséquences pour caractériser dans leurs grandes lignes les civilisations occidentale et orientale. Absorbé dans la contemplation de l'idéal, s'acharnant dans la recherche et la poursuite de l'Absolu, l'Orient s'est figé dans son évolution, indifférent à tous les progrès du monde extérieur. Incapable de résister aux hordes barbares qui l'envahissaient (Huns, Mongols, Tartares), il se laissa à maintes reprises déborder par elles et chaque fois retomba dans une sujétion humiliante, suscitant à la longue « un trouble intellectuel, une angoisse morale » dont ses peuples ne se sont jamais remis complètement. Le Japon seul, grâce à sa situation insulaire et aussi à l'énergie de ses habitants, fut à l'abri de ces invasions, et put apporter au moment décisif toutes ses forces neuves et

intactes à la grande œuvre de transformation et d'adaptation qui l'a élevé si haut dans la hiérarchie des nations modernes.

L'Occident, au contraire, plus actif et plus entreprenant, se confinant dans le domaine de la vie matérielle et pratique, a su organiser cette vie d'une façon rationnelle et méthodique et lui donner le maximum de commodité et de confort. Pour l'étude des phénomènes de la nature en vue d'une sage utilisation de la matière et d'un emploi judicieux des forces, il a inventé ce merveilleux instrument d'investigation qu'est la science, grâce auquel il s'est rendu maître de tout le monde matériel. Cette « culture organisée, armée de tout l'appareil des connaissances spéciales, sans cesse aiguisée par les énergies compétitrices », lui donne une puissance formidable devant laquelle l'univers tout entier s'incline.

Mais de même que l'Asie fut perdue par sa déficience matérielle, résultat de son esprit trop exclusivement contemplatif, l'Europe le sera par son excès de puissance dans le domaine de la matière ; en tout cas cette puissance l'entraîne à des excès qui lui ont coûté et lui coûteront davantage encore ; ils lui font perdre toute préoccupation idéale et l'enfoncent de plus en plus dans un lourd matérialisme. Les meilleurs esprits en Europe le sentent déjà et beaucoup se tournent vers l'Orient pour interroger la vieille sagesse asiatique. Même ceux qui, par un sentiment que je qualifierai d'amour-propre d'homme blanc, se montrent hostiles à ce qu'ils appellent cet engouement pour l'Orient et prennent la « défense de l'Occident » nullement menacé sinon par ses propres excès, reconnaissent que l'Europe s'est fourvoyée en s'engageant trop avant dans la voie d'une civilisation purement matérielle et mécanique.

Et pendant ce temps l'Asie est complètement conquise, entièrement subjuguée par cette civilisation ; elle est à son tour entraînée dans le tourbillon, sans avoir encore pleinement conscience du danger qui la menace. D'ailleurs, elle n'est pas libre de choisir, n'étant en somme à l'heure actuelle qu'une vaste dépendance de l'Europe. Le Japon lui-même ne se décida à entrer dans le mouvement que sous la menace étrangère, représentée par l'escadre du commodore Peary qui en 1853 était venue mouiller dans la baie de Yedo. Depuis il est tout-à-fait pris dans l'engrenage, et les « tristes problèmes de la société occidentale » se posent pour lui avec la même acuité que pour les pays européens eux-mêmes.

Le philosophe Kakurazawa dont j'ai rendu compte de l'ouvrage sur le « Principe unique de la philosophie et de la science d'Extrême-Orient » l'a déploré en termes saisissants ; il considère volontiers le Japon moderne comme « sans intérêt » pour le penseur et pour le phi-

losophe. Son compatriote Okakura, l'auteur des « Idéaux de l'Orient », était trop possédé par son parti-pris de magnifier son pays et sa race pour admettre que le Japon moderne, qui représente après tout une belle réussite, fut vraiment sans intérêt au point de vue de la civilisation qualitative. Au contraire, il estimait que ce pays est devenu le conservatoire, « le musée de la civilisation asiatique ». « Il en est même plus que le musée, dit-il, parce que le singulier génie de la race japonaise le porte à méditer sur toutes les phases des idéaux du passé, avec cet esprit de vivant *advaitisme* qui accueille le nouveau, sans renoncer aux anciennes traditions. »

Okakura convient néanmoins que « cette fidélité à l'âme asiatique » est bien difficile dans les conditions actuelles du monde moderne ; elle demande un effort vigilant et soutenu.

« S'il y a vraiment, dit-il, une source de renouveau cachée dans notre passé, nous devons admettre qu'elle demande en ce moment un puissant secours, car la sécheresse aride de la vulgarité moderne brûle le gosier de la vie et de l'art. »

Pour sa part, il est convaincu que « les ombres du passé sont les promesses de l'avenir. Aucun arbre ne saurait dépasser la force contenue dans sa graine. La vie consiste toujours en un retour sur soi-même. »

Je partage complètement sa pensée sur ce point, et j'estime comme lui que « la tâche actuelle de l'Asie consiste à protéger et à restaurer les coutumes asiatiques. Mais pour le faire, il lui faut d'abord se reconnaître elle-même et développer la conscience de ses coutumes. » Il lui faut, en un mot, prendre conscience de son âme propre.

Car il existe une âme asiatique, un idéal commun à toute l'Asie orientale, fruit de cette « vieille unité de l'Asie » que l'auteur japonais démontre lumineusement au cours de ses deux ouvrages.

Cet idéal a trouvé sa double expression dans la religion indienne et dans l'éthique chinoise. Okakura voudrait y ajouter une troisième expression qui serait l'art japonais. Mais ce dernier n'est que la manifestation de la religion indienne interprétée par le tempérament japonais à travers la sagesse chinoise. Malgré tout son charme, il n'est en quelque sorte qu'un sous-produit de l'âme asiatique. Les deux manifestations essentielles de celle-ci, la double activité de son principe dualiste ou sa « polarisation », pour parler comme M. Kakurazawa, résident dans la religion indienne et dans l'éthique chinoise.

C'est donc dans l'une comme dans l'autre qu'il faut chercher le principe de toute vie spirituelle en Asie. C'est dans l'une et dans l'autre que l'Asie peut se reconnaître et prendre conscience d'elle-même. L'une et l'autre

sont comme les deux principes *yin* et *yang* d'une même réalité substantielle qui est la vieille âme unitaire et panthéiste de l'Asie.

La religion indienne dégagée de ses formes spécifiquement hindoues, mais toujours fidèle à l'esprit du Gange, s'est réalisée dans le bouddhisme universaliste, qui a finalement déserté le sol natal pour se répandre dans tout l'Extrême-Orient et modeler de son empreinte, une empreinte légère et ineffaçable, les esprits et les âmes. Elle s'est rencontrée avec la philosophie taoïste, éclosée dans la Chine du Hoang-ho et du Yang-tse-kiang, mais dérivant de la même source qui est cette passion de l'absolu et de l'universel qui caractérise, comme nous l'avons vu, l'idéal asiatique. De la conjonction des deux doctrines est né le bouddhisme mahayaniste chinois, source profonde de toute philosophie et de tout art dans l'Extrême-Asie.

Mais bouddhisme et taoïsme réunis ne représentent que le pôle métaphysique, le principe *yang*, créateur et inspirateur de toutes choses. Le pôle éthique, le principe *yin*, est représenté par le confucianisme, fruit lui-même de la vieille sagesse des trois premières dynasties chinoises, de cet esprit du Hoang-ho qui ne s'oppose à l'esprit du Gange que pour le fortifier et le compléter.

Notre Indochine, par sa situation géographique, était destinée à réaliser la fusion de l'Inde et de la Chine, de l'esprit du Hoang-ho et de celui du Gange. Son rôle historique fut tout autre ; il ne se manifestait que par un long et sanglant conflit entre l'Inde et la Chine, l'Inde représentée par l'ancien Cambodge et le défunt Champa et la Chine représentée par l'Annam. Mais cette histoire lamentable se passait durant cette longue période de sommeil et d'obscurité où l'Asie avait perdu son âme, période qu'Okakura appelle « la nuit de l'Asie »

La nuit a touché à sa fin ; une aurore nouvelle se lève, encore en grande partie cachée par les brumes.

Sera-t-il donné à l'Annam rajeuni, rénové, revivifié au contact de la civilisation moderne et retrempé à la fois aux sources profondes de la culture asiatique, de réaliser enfin pour son compte les destinées manquées de l'Indochine d'autrefois ?

Rêve ambitieux, qui ne se réalisera peut-être jamais ; mais rêve tonifiant, susceptible de nous donner confiance en nous-mêmes et en notre devenir.

PHAM QUYNH

PROCLAMATION DE S. M. L'EMPEREUR D'ANNAM A SON PEUPLE

(Ordonnance royale du 10 Septembre 1932)

Après une longue période au cours de laquelle, conformément à la volonté de notre Auguste Père, l'Empereur « Hoang-Tôn Tuyên-Hoàng-đế », nous sommes demeuré loin de notre Empire pour poursuivre notre éducation, nous sommes revenu dans notre Capitale pour monter sur le trône de nos Ancêtres. Loin de notre Patrie, dans la douceur bienfaisante du pays de France, nous avons constamment songé à ce jour. Notre pensée a été régulièrement entretenue des événements et des faits qui se passaient dans l'Empire. Et nous nous devons de rendre grâce à la France qui a pris grand souci de notre éducation personnelle, tout en maintenant notre esprit et notre cœur en contact permanent avec notre Empire. Nous n'avons, en aucun moment, oublié les recommandations suivantes de l'Empereur notre Auguste Père, dans son testament : « Respecter le Ciel ; — Imiter les ancêtres ; — Aimer le peuple ; — Affectionner la famille ; — Etre plein de sollicitude pour les sujets ; — Observer les règles du Royaume ; — Employer les sages et les instruits ; — Eloigner les incapables. »

S. E. le Régent, S. E. le Võ-Hiễn, L L E E. les Membres du Gouvernement Annamite, M. le Gouverneur Général honoraire Charles qui a dirigé notre éducation et les divers Représentants du Protectorat qui se sont succédés à Hué durant cette période, n'ont rien négligé pour nous permettre de suivre et de comprendre la suite des événements et l'évolution suivie par nos sujets. S. E. le Ministre des Colonies, L L E E. les Gouverneurs Généraux durant leur séjour en France, nous ont sagement et sincèrement montré la vraie physiologie de notre Empire dans le temps présent.

Les dignitaires qui nous ont accompagné pendant ce voyage de retour, nous ont mis au fait du dernier état des questions actuelles.

Nous sentons tout le poids de la charge que nous devons supporter. Chacun de nos glorieux ancêtres connu au cours de son règne, les difficultés que rencontre toujours l'exercice sage et raisonné de l'autorité ; mais, dans les temps présents, la marche souvent trop rapide des esprits et les effets pernicious des propagandes coupables rendent encore plus ar-

due la tâche de maintenir les destinées d'un peuple dans la voie droite et juste.

Le haut exemple que donnent les heureux effets de la collaboration confiante du Gouvernement Annamite et du Gouvernement du Protectorat dans ces dernières années, est d'un heureux présage pour l'avenir. Nous qui connaissons le vrai visage de la France Protectrice et qui savons pouvoir compter sur les esprits avisés et sages de ceux de nos dignitaires et sujets qui ont compris non seulement par leur cœur mais aussi par leur raison, le haut bénéfice que notre Empire a retiré et doit retirer de la Protection forte, sage et généreuse de la France, nous puisons dans cette pensée une puissante confiance dans l'avenir réservé à notre Empire.

Ainsi à l'abri des dangers extérieurs et hors de l'inquiétude des troubles intérieurs, il poursuivra ses destinées sous la tutélaire protection du grand pays ami, fort et généreux.

Conscient de cet appui, fort de la fidélité des dignitaires du Gouvernement Annamite, nous abordons sans crainte et avec la pleine conscience des responsabilités de l'exercice du pouvoir royal, la haute mission que notre naissance et le choix librement consenti de la Cour ont confiée à nos jeunes années.

Nous savons que notre retour a fait naître de grands espoirs chez ceux de nos sujets qui sont restés fidèlement attachés à la gloire de notre Dynastie et au bonheur de notre Empire. Au risque de troubler des rêves qui nous touchent profondément par la sincérité et la confiance dont ils témoignent, nous demandons à ceux-là même de nos sujets qui ont revê l'aube de notre règne comme une transformation idéale et chimérique de l'ordre des choses réelles, de réfléchir et de voir cette heure avec la sage et froide raison qui sait se libérer du rêve pour scruter les faits dans leur exacte réalité. Loin de nous l'aventureux dessein d'avoir pu songer que cette aube de notre règne aurait l'éclat et le rayonnement du soleil arrivé au sommet de sa course. Il faut qu'en se levant au-dessus de l'horizon les rayons de lumière aient le temps de croître et de fouiller les dernières traces de la nuit pour donner au jour l'éclat et la chaleur d'une clarté qui a su fondre et faire disparaître les ombres.

Certes, notre ferme volonté est de donner sans retard à notre règne sa complète action, mais nous ne saurions, dès notre prise de pouvoir, modifier profondément l'ordre existant et risquer de rompre avec un passé et des traditions qui sont l'honneur de nos ancêtres et la gloire de notre pays.

Dès ce jour, nous avons la satisfaction d'annoncer certaines réformes longuement et minutieusement préparées, à notre demande et suivant nos directives, par notre Gouverne-

ment, grâce à l'aide efficiente et sage du Gouvernement Protecteur.

Parmi les diverses considérations qui nous ont guidé dans l'étude de ces réformes, la nécessité de respecter les grands principes dont sont issues nos institutions, s'est imposée à notre esprit. Ils constituent, en effet, le legs sacré de nos ancêtres et nous ne saurions les oublier, car ils représentent le patrimoine de la Nation et de la Dynastie sur lequel doivent être édifiées toutes les réformes.

Ces grands principes n'expriment-ils pas, en effet, une antique loi morale dont l'essence même est peu différente de celle qui régit les sociétés occidentales et qui ne le cède en rien par sa valeur pratique et sa pureté.

Au surplus, chacun de nos sujets le comprend et il ne viendrait à l'idée de quiconque d'en discuter l'efficacité et la beauté.

Ce serait folie également que de renier des institutions qui ont une base aussi solide ; aussi avons-nous simplement envisagé de les réformer pour que, dans le cadre où évolue la Société annamite, elles reprennent toute leur signification et soient désormais des instruments adaptés aux exigences du temps présent.

Dans ce compromis entre le passé et l'avenir, nous n'avons pas d'autre souci que le bonheur de nos sujets.

Tout d'abord nous avons entrepris la réforme du mandarinat, vocable désignant ce que d'autres nations appellent fonctionnaires d'autorité, représentants du Gouvernement. C'est là l'institution fondamentale, traditionnelle de notre pays. Nous voulons qu'aucune faveur ne puisse vicier, à la base, le recrutement de ce grand corps et que les places de mandarins soient réservées au seul mérite.

Nous n'y admettrons que ceux qui, comme autrefois, obtiendront les meilleures notes à un concours où la morale traditionnelle, l'étude de nos classiques se trouveront en bonne place à côté des sciences politiques et juridiques modernes ; nous nous efforcerons ensuite dans une école spéciale (à l'école des *Sĩ-Hoàn*), de leur donner les connaissances pratiques indispensables à l'exercice de leurs fonctions, de renforcer leur éducation morale et intellectuelle ; enfin nous essayerons de nous rendre compte de leur aptitude et de leur dignité à remplir leur devoir de mandarins qui doivent être les mandataires du Souverain, le renseignant sur les aspirations des plus humbles de ses sujets, afin qu'il puisse y pourvoir.

Nous demanderons à nos sujets de respecter ces représentants du Gouvernement, mais aussi nous exigerons d'eux qu'ils leur donnent l'exemple d'une bonne conduite aussi bien dans leur vie privée que dans la gestion des affaires publiques.

Dans ce double but, nous confirmons les règles spéciales au mandarinat.

Afin de faciliter à nos mandarins et à nos sujets l'accomplissement de leurs devoirs suivant les cinq relations de nos auteurs classiques, nous avons entrepris de les doter d'une loi claire et précise, facilement compréhensible du juge comme du justiciable et qui donne à tous les garanties indispensables dont doit être entourée l'application des principes moraux qui régissent notre société annamite.

Nous ne ferons là que reprendre et continuer l'œuvre de nos illustres prédécesseurs. Nous ne chercherons qu'à mettre en harmonie avec l'évolution de notre peuple, les lois qu'ils édictèrent, les respectant dans leur esprit, mais les modifiant dans la forme afin que leur application pratique se concilie avec les exigences de la vie moderne.

Nous condenserons ainsi en divers codes élaborés suivant les méthodes juridiques les plus modernes, tous les lois et règlements antérieurs à notre règne.

Cette œuvre est en bonne voie de réalisation grâce au noble Gouvernement Protecteur qui, à notre demande, a bien voulu placer auprès de notre Gouvernement un haut magistrat français en qualité de Conseiller Juriste ; nous espérons qu'elle verra le jour prochainement et nous envisageons de la compléter par une organisation de nos tribunaux qui nous conduira, par étapes, à la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires.

D'ores et déjà, nous avons prévu que, dans un avenir prochain, le règlement des affaires civiles serait confié à des tribunaux spéciaux qui, par la suite, seront présidés par des mandarins ayant reçu à l'école des *Si-Hoan*, une formation les mettant à même d'appliquer dans de bonnes conditions les règles si délicates du droit privé.

Par ailleurs, sans manquer aux principes de notre droit qui veulent que l'exercice de la justice soit contrôlé d'office à tous les degrés de l'ordre judiciaire, nous édicterons les règles qui permettront aux juges de se prononcer en dehors de toute influence, estimant que l'octroi d'une responsabilité personnelle bien caractérisée est une meilleure garantie de la conscience du juge.

Réforme du mandarinat, réforme du code et de l'organisation judiciaire, telles sont nos préoccupations présentes ; mais il en est une autre qui les égale en importance, parce qu'elle conditionne la vie même de notre pays et le bon fonctionnement de ses institutions.

Cette préoccupation est, nous le savons, celle qui tient le plus au cœur de nos sujets et d'aucuns regardent l'avenir avec angoisse. Il s'agit de l'éducation de nos enfants.

Tirailé entre des tendances contradictoires, dont l'une peut signifier le progrès alors que l'autre semble être un retour vers un état la

choses périmé, le problème de l'Enseignement nous paraît avoir surtout été dominé au cours de ces dernières années par des questions de méthode. Sans doute la méthode a-t-elle prévalu sur les principes et s'est-on préoccupé d'instruire plutôt que d'éduquer une jeunesse impatiente de sciences nouvelles.

Nous allons nous efforcer de remédier à un mal que chacun déplore et qui fait que les générations modernes semblent parfois oubliées des plus belles traditions de notre pays.

C'est dans cet esprit que, recevant des mains du Gouvernement Protecteur une magnifique organisation scolaire et des maîtres imbus de méthodes pédagogiques modernes, partant de cette base solide, nous allons procéder à la réorganisation du Ministère de l'Instruction Publique. Nous l'appellerons désormais Ministère de l'Éducation nationale pour bien marquer l'objet de nos préoccupations.

Nous voulons asseoir l'enseignement du peuple sur les bases solides de l'éducation familiale et de la morale traditionnelle.

À côté des écoles officielles placées sous le contrôle immédiat de nos mandarins et qui seront comme les guides de notre enseignement populaire, nous chercherons à développer, par les écoles villageoises, l'enseignement privé, plus rapproché de l'influence familiale, fonctionnant en quelque sorte sous les yeux des pères de famille à qui, de par nos lois et traditions, incombent de graves responsabilités en matière d'éducation.

J'en appelle à leur bonne volonté, à leur souci de l'avenir pour unir leurs efforts à ceux de notre Gouvernement, en vue de la réussite de ce que nous considérons comme une œuvre de redressement national à laquelle la Société annamite tout entière doit être intéressée.

Il a été souvent parlé dans ces dernières années de la Constitution que beaucoup de nos sujets souhaitent voir fixer dans ses grands principes et dans ses détails même : la charte du Gouvernement de notre Empire. À juste titre, beaucoup pensent que la constitution tacite qui règle aujourd'hui les rapports de l'État et de ses sujets, est trop imprécise et demande à être complétée par l'adjonction des principes qui régissent les États modernes. Cette question, certes, ne nous a pas échappé et, dans les études que nous avons faites, notre attention a sagement été attirée sur ce point par nos maîtres et nos conseillers.

Il n'est point un esprit réfléchi qui ait pu envisager que dès notre arrivée, alors que nous avons été retenu par les nécessités de notre éducation hors de notre Empire et de la pratique immédiate de toutes les réalités qui imposent sa voie et sa forme à un Gouvernement, nous aurions l'imprudence de songer à donner une solution à une question qui réclame tous nos soins et l'acquisition de la con-

naissance exacte et immédiate que, seuls, peuvent donner sur place, la fréquentation des hommes et le contact des événements.

A cette grande œuvre nous ne saurions, a priori, fixer un terme déterminé ou un délai défini dans le temps. Nous voulons que ce travail qui doit absorber toutes nos activités, se fasse dans l'étroite collaboration du Gouvernement Protecteur dont le rôle devra pouvoir continuer à s'exercer d'après le traité de 1884, sans heurt et avec son plein rendement, en laissant à la constitution le jeu des institutions définitivement établies.

Les avisés conseils que nous retirerons de la collaboration des hommes du Gouvernement qui sont les Hauts Dignitaires de la Cour, la leçon de choses vues, l'expérience qui s'acquiert par la suite même du temps et des circonstances qui l'accompagnent, nous seront autant de précieux appuis.

Nous voulons, enfin, dans la pensée libérale qui a toujours inspiré notre Auguste Père, l'Empereur Hoàng-Tôn Tuyên-Hoàng-đế, que notre cher peuple puisse faire entendre sa voix, faire connaître ses aspirations, demander la satisfaction raisonnable de ses réels besoins. Aussi voulons-nous, dès ce jour où nous commençons à exercer nos pouvoirs de Souverain comme notre Auguste Père et où la Convention de 1925 prend fin, vous confirmer, sans préjuger des réalisations à venir, l'existence de la Chambre des Représentants du Peuple qui constituera, pour nous-même et pour le Gouvernement Protecteur, la précieuse collaboration de la sage volonté populaire.

Tenant même à réaliser plus étroit ce contact avec le peuple, voulant que, sans rupture de pensée, ses aspirations puissent être connues de nous, de notre Gouvernement et du Protectorat pour pouvoir être entendues, discutées, admises ou rejetées, nous avons décidé, en accord avec les Représentants de la France et avec notre propre Gouvernement, d'ad-

mettre aux séances du Conseil de nos Ministres le Président de la Chambre des Représentants du Peuple qui y siègera avec voix délibérative comme Ministre du Peuple et qui apportera aux délibérations du Gouvernement, la traduction des sentiments populaires dans le même temps qu'il pourra suivre et contrôler les progrès réalisés en faveur de tous nos sujets.

Nous nous préoccupons également de continuer la réforme déjà commencée du mandarinat militaire et nous demanderons à nos Ministres d'étudier, d'accord avec le Gouvernement du Protectorat, les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux autres institutions du royaume en vue de compléter l'œuvre de modernisation que nous annonçons dès ce jour et dont, plus que quiconque, nous sommes convaincu de la nécessité.

Nos paroles vous sont le gage de notre volonté concertée avec les vues et désirs du Gouvernement Protecteur, des Hauts Dignitaires de la Cour, de notre ferme volonté de consacrer toutes les forces de notre esprit et de notre cœur à la grandeur de notre Empire et du honneur de notre peuple. Nous demandons à tous, Mandarins et habitants de l'Annam et du Tonkin, à tous sujets de l'Empire, de bien comprendre notre pensée, de savoir dominer toutes aspirations déraisonnables, pour se grouper dans une même pensée d'ordre, de discipline et de respect de l'autorité, pour faciliter à notre règne, la grande tâche qui s'ouvre à nous et que nous accomplirons quelles que puissent être les difficultés rencontrées.

Que tous les hommes de bonne foi, que tous ceux qui ont au cœur l'amour de leur pays, travaillent dans une intime communion d'idéal et de volonté, pour le bien de l'Empire et pour que notre Peuple, au rythme raisonné que marquera un ordre parfait, poursuive ses destinées vers le progrès qu'il doit atteindre.

Respect à ceci !

RETOUR DE S. M. L'EMPEREUR D'ANNAM

*Discours prononcé par M. le Gouverneur général PASQUIER au Palais Thâi-hòa
le 10 Septembre 1932*

Sire,

Je bénis le rare bonheur qui m'a permis, en ce jour, d'accomplir mon destin.

S. M. Votre Père m'avait confié ce qu'Elle avait de plus précieux, son fils. Elle savait que le représentant de cette France qui apporta toujours appui et protection à votre dynastie, aide et secours à votre peuple, serait, au déclin

de sa vie, le plus sûr dépositaire de sa pensée et de ses suprêmes dispositions.

Elle savait qu'au jour solennel où, investi de l'intégralité recouvrée de vos droits, Vous seriez appelé à gouverner votre Empire, cet ami fidèle et qui vous salue aujourd'hui, saurait vous faire entendre, avec la résonance prolongée de son propre cœur, les paroles qu'Elle eût aimé vous adresser Elle-même.

Il vous faut d'abord savoir, Sire, que tout ce que vous avez acquis par votre séjour en France, vous le devez aux sacrifices accomplis pour le bonheur de votre règne, pour celui qu'Elle en escomptait de vos sujets, par S. M. Khai-Dinh. Vous devrez une fidèle et pieuse reconnaissance à la mémoire de celui qui fit taire les mouvements de son cœur pour ne vouloir écouter que l'inflexible exigence de la raison d'Etat.

De toute sa volonté impérieuse, S. M. Khai-Dinh a voulu vous confier à la Nation Protectrice pour laquelle son âme fière et loyale sut constamment, jusqu'à la dernière minute de sa vie, témoigner les sentiments de la plus noble gratitude. Des jours difficiles qu'Elle avait connus dans sa jeunesse, des enseignements qu'Elle avait recueillis des Anciens, de la connaissance approfondie de l'Histoire et des annales de l'Empire, des difficultés qu'Elle prévoyait déjà pour un proche avenir, S. M. Khai-Dinh avait su apprécier le poids, la mesure, la valeur des grands services rendus par la France à l'Annam. La dette contractée par le fondateur de votre dynastie ne lui parut jamais devoir être un fardeau pour son héritier. Elle savait ce que sa famille, ce que son peuple avait reçu de nous. Elle n'ignorait point que la France forte et humaine constituait l'indestructible armature sur laquelle s'était élevé l'édifice de son Empire, et qu'à défaut de son indispensable appui tout s'écroulerait dans le désordre et l'anarchie. Il lui avait été donné de savoir, pour les redouter, les périls des chimériques aventures, les dangers des décevantes illusions. Ce que la réalité lui offrait par ailleurs de rassurant, dans l'ordre établi de son règne qui fut pour son peuple une période de paix, de tranquillité, de travail, Elle le considérait pour en longuement méditer dans des sentiments de sérieuse et profonde application.

Souvent, au cours de libres entretiens, S. M. me découvrait sa pensée. Si Elle me faisait part parfois de ses inquiétudes, Elle ne manquait jamais d'exprimer en retour aussitôt les sentiments de définitive certitude que devait assurer la présence de la France à vos côtés. Elle aurait souhaité vivre assez longtemps pour vous instruire Elle-même et pour préparer la voie droite où son affection voulait voir engager vos premiers pas vers un avenir de sagesse, de dignité, de grandeur. Elle savait que la réussite de l'œuvre reposait essentiellement sur la conciliation de nos deux civilisations : l'une de calme méditation, attachée aux éthiques millénaires, tournée vers le passé, l'autre active, agissante, créatrice, orientée vers l'avenir. S. M. souffrait d'une connaissance qu'Elle estimait insuffisante des idées qui constituent le fond spirituel et moral des civilisations occidentales. C'est en vue d'un enseignement qui Lui avait manqué, afin de mieux réaliser plus tard cette com-

munion nécessaire de deux pensées que Vous avez fait, Sire, en exécution des Volontés Royales, votre éducation en France.

Vous avez suivi les cours de nos Lycées, Vous avez reçu l'enseignement de nos Universités, Vous avez visité les grandes institutions de l'Etat, nos établissements publics, Vous avez parcouru nos villes, nos ports, l'étendue de nos campagnes. Tout de nous a été largement ouvert à vos jeunes yeux. Tout de nous vous a été représenté, tout le travail de nos usines, toutes les cultures de nos champs.

Aussi bien par l'étude des maîtres de notre pensée que par le contact personnel et intime avec la vie intellectuelle française, vous avez appris à aimer ce qui a toujours rendu notre culture si séduisante et lui a conquis, à juste titre, son prestige incontesté d'universalité, son sens profond d'humanité.

Vous avez connu, né de la raison, l'ordre français qui s'établit de la méthode et, faisant valoir l'harmonieux équilibre de nos qualités, a réussi à imposer, sans nulle contrainte, la discipline de son esprit.

Enfin, sur votre enfance et sur votre adolescence, deux affections se sont penchées, et par elles, vous ont été révélées, de façon exemplaire, avec la solidité de la famille, les belles vertus privées de notre race.

C'est un devoir pour moi, en ce jour de votre grande majorité, de décerner le public témoignage de la gratitude de la Nation Protectrice à M. le Gouverneur Général Honoraire Charles et à celle qui, auprès de lui, sut, si maternellement, veillant anxieusement sur votre santé, guidant attentivement votre jeune esprit, ne rien négliger pour vous préparer à ce métier de Roi dont on vous apprenait la grandeur en même temps que les devoirs, les obligations, les servitudes.

Ils ont eu soin, dans la direction de votre éducation, qu'une part égale fut donnée, parallèlement à la nôtre, à la culture de vos ancêtres. Ainsi vous n'avez jamais oublié, sous le ciel de France, le climat de l'Annam.

Aussi bien aux hauteurs où nous élève la cérémonie de ce jour, si l'on considère les principes de gouvernement, des rapports apparaissent qui nous permettent de mieux apercevoir ce qui, venant de conceptions éloignées, nous rapproche et peut nous unir.

Le Souverain, Fils du Ciel pour les lettrés disciples de Confucius, n'est point exactement le Souverain absolu et de droit divin de la conception doctrinale de nos légistes. Le mandat du ciel, vos droits, vous les tenez, Sire, de ces mandarins représentant votre peuple, issus de lui.

Alors que dans la monarchie personnelle, la volonté d'un seul réalise l'unité de la Société, dans les nations d'Asie que domine la pensée maîtresse de Laotseu la monarchie est l'insti-

tution sociale qui assure cette unité en se fondant sur la communauté de volonté. Les fondements annamites de votre pouvoir, Sire, sont démocratiques par essence.

Pour remplir ce rôle si haut de père et de mère de vos sujets, vous devrez désormais mettre en œuvre toutes vos qualités de cœur et d'esprit. Votre jugement, votre savoir, mais, surtout et au-dessus de tout, votre volonté, auront journellement à s'exercer.

Des dangers surgiront, vous connaîtrez les difficultés du pouvoir ; la loyauté de votre caractère saura éviter les uns, résoudre les autres, en restant toujours dans cette voie droite, chère aux sages de l'antiquité, gardiens de votre histoire.

Le choix de vos conseillers, de vos représentants, sera votre tâche la plus délicate. L'intérêt que vous portez à votre peuple doit être l'objet dominant de vos quotidiennes préoccupations. Vos sujets attendent beaucoup de vous. Apprenez, tout d'abord, à les bien connaître. Allez vers eux, écoutez-les, mûrissez vos décisions. Que la justice vous fasse plus d'amis qu'une vaine bonté. Ne vous laissez pas aller à de personnelles faiblesses que d'aucuns pourraient vous représenter comme des marques de votre générosité. Il vous faudra, en effet, pour remplir votre mission, faire triompher parmi vos sujets, la notion du bien public sur l'égoïsme particulier. Que votre gouvernement se détermine surtout en tous ses actes sur les enseignements millénaires de vos sages : la morale et la justice.

Vous arrivez cependant au pouvoir en une période d'inquiétude des esprits. Les consciences un moment troublées ont une tendance à rechercher un refuge de quiétude dans des croyances incohérentes ou des mystiques inconsiderées et décevantes. Donnez à ces hommes, par une présence à tous sensible, le réconfort nécessaire. Apparaîsez comme le Souverain attendu que tant de soins ont préparé et qui, en ne reniant rien de votre histoire, saura faire servir les forces du passé à la construction généreuse, largement humaine, éclairée de justice, en harmonie avec le progrès moderne, que demande le bonheur de votre peuple et qui satisfera son attente.

Pour cette œuvre, vous serez conseillé, soutenu, secondé par les hommes qui vous entourent.

Un grand serviteur de l'Empire comme Son Altesse le Régent, respecté, estimé de tous, vous apportera de sa paisible retraite les avis désintéressés que lui dicteront son expérience,

la sérénité de son esprit, son attachement à votre personne, sa fidélité envers le Protectorat

Son Excellence Nguyễn, comme S. A. le Régent, fut un serviteur de S. M. Khai-Dinh. Remplissant la mission sacrée qu'Elle en avait reçue, Son Excellence le Võ-hiên a mis, durant votre absence, toute sa lucide intelligence d'homme de gouvernement, toutes ses forces physiques, au service de la défense des intérêts de votre Couronne et au maintien de l'autorité royale.

Faut-il vous donner l'assurance, Sire, de l'appui que vous trouverez, en toutes occasions, en la personne du Résident Supérieur de l'Annam ? Je forme le simple vœu — dont, je le sais, la réalisation aisée lui constituera la plus heureuse récompense — que le Résident Supérieur Châtel ait lieu de trouver un jour prochain auprès de vous cette même confiante et franche amitié qui me liait à S. M. Khai-Dinh!

M. le Ministre actuel des Colonies, Albert Sarraut, était à l'époque de votre naissance déjà Gouverneur Général de l'Indochine et se pencha sur votre berceau. Il fut, vous le savez, un grand, un fidèle ami de votre père. Également Ministre des Colonies lorsque vous fûtes amené en France, c'est à lui que vous fûtes solennellement confié à Paris par S. M. Khai-Dinh. C'est à lui que vous devez toutes les dispositions qui furent prises pour assurer votre éducation en France. Depuis, il n'a jamais cessé en toutes occasions qui s'offraient, de vous prodiguer les marques de la plus affectueuse sollicitude. Ce fut lui encore qui vous embrassait comme un fils à l'heure où le vaisseau qui vous ramenait vers votre peuple, quittait le rivage de France. C'est assez dire que vous êtes assuré de trouver en toutes circonstances, lorsque vous estimerez devoir y avoir recours, avec la haute autorité incontestée de son expérience, les bienfaits de son amitié la plus attentive.

Sire,

La Nation Protectrice, fidèle à son devoir, de toute sa pensée vigilante secondant votre sagesse, vous apportera, en leur plénitude tutélaire, sa force et son concours. J'en renouvelle solennellement l'assurance.

Que les souhaits que nous formons en ce jour deviennent en fait demain, pour l'honneur et la gloire de votre règne et la prospérité et le bonheur de votre peuple, une vivante, une bienfaisante réalité!